

# VIVRE à Nanteau

Bulletin d'information de la commune  
de Nanteau/Essoane.  
n° 15 / mai 2011



## Le mot de Madame le Maire.

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonnais,

D'ici peu nous allons nous retrouver pour partager la fête de Nanteau et nous comptons sur votre participation massive en ce moment de rencontre et d'amusement pour nous tous.

C'est avec un grand plaisir que je vous apporte dans ce bulletin quelques informations qui marquent la vie de notre village et j'espère que vous les trouverez intéressantes et/ou pratiques.

Enfin nous arrivons à la fin de la phase 'diagnostic' des installations d'assainissement et je vous demande de lire attentivement l'article sur le SPANC pour vous informer des démarches à faire, ou à ne pas faire, selon le classement prioritaire de votre installation, surtout s'il y a des travaux à réaliser.

Nous venons de voter le budget de la commune pour 2011. Avec la suppression de la taxe professionnelle, le calcul du produit des taxes habituelles a complètement changé. Malgré la politique prise en 2010 de les augmenter très légèrement, cette année, par prudence, nous avons décidé de les garder au même niveau. Pour faire face à la hausse constante des prix et à une baisse des taux des subventions, nous continuons notre politique de gestion rigoureuse de nos finances. Même si la liste des projets d'investissement est longue, nous estimons que tous les travaux prévus pour 2011 peuvent être réalisés sans augmentation de nos impôts.

A mi-mandat, tous les conseillers que vous avez élus en 2008 sont toujours présents et actifs dans leurs fonctions et ensemble nous sommes en train de définir un programme d'investissement à prendre en charge d'ici 2013.

Avec cet été précoce qui nous accueille si chaleureusement à la sortie d'un hiver particulièrement long, je vous rappelle quelques règles pour mieux 'Vivre à Nanteau' et respecter la qualité de vie pour chacun d'entre nous cet été. D'abord, respectons les horaires de tontes pour assurer la tranquillité de tous, surtout en fin de semaine. Ensuite, amenez vos déchets verts et les branchages à la déchetterie de Malesherbes, puisqu'il est interdit de les brûler. Et pendant cette saison où la végétation pousse, pensez à tailler les haies qui empiètent sur la voie publique et gênent la visibilité, le passage des piétons et, dans certains endroits, le travail de notre agent technique.

Comme dans chaque bulletin, je vous rappelle que je suis très souvent présente, ainsi que mes adjoints, aux permanences du mardi et du vendredi soir à la Mairie. Je peux également vous rencontrer le samedi matin sur rendez-vous pris à l'avance avec la Mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été et d'agréables voyages pour ceux qui partent en vacances. Si vous restez à Nanteau, nous vous proposons encore cette année le pique-nique champêtre du 14 juillet.

Bonne lecture à tous,

Helen Henderson



## Point sur le budget 2010 et les prévisions du budget 2011

### Vue d'ensemble du budget communal

Le compte administratif de 2010 se solde sur l'année par un excédent de fonctionnement de 72 425 € (243 487 € de recettes pour 171 062 € de dépenses) et un déficit de 27 576 € en section investissement (79 595 € de recettes pour 107 171 € de dépenses).

Avec les excédents reportés des années antérieures nous disposons d'une « cagnotte » de 258 973 € qui nous permet de faire face aux gros investissements engagés sur les 3 années à venir sans augmenter les taux des taxes communales.

Paradoxalement le budget 2011 est en très forte augmentation par rapport aux années précédentes, augmentation totalement artificielle qui est la conséquence d'un montage complexe mis en place par le gouvernement pour compenser la suppression de la taxe professionnelle.

En effet, à la place de la TP (Taxe Professionnelle), les communes percevront en 2011 les produits de :

- deux nouvelles taxes payées par les entreprises : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- + 2 nouvelles taxes créées en 2011 : Enseignes et IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)
- + la part départementale de la taxe d'habitation
- + la taxe additionnelle à la taxe d'habitation perçue auparavant par le département et la région.

Avec cette réforme de la fiscalité, notre commune est « gagnante » (+ 75 717 €) mais les communes qui touchaient beaucoup de taxe professionnelle sont « perdantes » ; c'est pourquoi la loi de finances a instauré un Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qui sera alimenté par les communes « gagnantes » ...

... de ce fait, Nanteau-sur-Essonne (dite commune « gagnante ») reversera 75 717 € au FNGIR (25 % de nos dépenses de fonctionnement !).

Sur votre avis d'imposition de 2011 pour la Taxe d'Habitation vous constaterez que le taux communal passe de 5,73 % à 14,44 %, alors que je viens de vous dire que nous ne voulons pas augmenter les impôts locaux. Ceci résulte du transfert vers la commune de la part perçue précédemment par le département, le montant total à payer ne doit pas augmenter plus que l'augmentation de la valeur locative de votre logement.

Bonne nouvelle : l'activité immobilière a repris en 2010 avec une augmentation du nombre de transactions et les droits de mutation perçus par la commune sont passés de 10 023 € en 2009 à 26 474 € en 2010 ; nous espérons mieux encore en 2011.

## Quelques précisions sur le budget 2011

L'école de Buthiers représentera 13 % (28 000 €) de nos dépenses réelles (hors FNGIR et hors participation aux investissements). Après une augmentation sensible en 2010 (36 776 €) le coût annuel de nos élèves retrouve le niveau des années précédentes (27 912 € en 2009).

Les charges courantes (environ 9% de nos dépenses) comprennent, entre autres, le chauffage des locaux, les assurances, l'entretien du matériel, la maintenance des équipements, les fluides, les fournitures diverses, le téléphone, etc.

Les charges du personnel représenteront 18,6 % des dépenses en 2011.

Avec la réforme des taxes, Nanteau versera 75 717 € à l'État (25 % de nos dépenses).

Notre programme annuel d'entretien et d'amélioration de nos voies communales sera allégé en 2011. Il n'y aura pas de réfection de chaussée mais juste quelques interventions d'entretien là où c'est nécessaire (point à temp). En 2010 nous avons dépensé 19 591 € pour la réfection des entrées de toutes les allées du bourg, l'aménagement de l'allée St Jacques avec création d'un puisard, et la réhabilitation sur 100 m de la tranchée drainante à Boisminard.

La bonne gestion de ce budget nous permettra de clôturer l'année avec un excédent qui s'ajoutera à nos réserves pour autofinancer nos projets d'investissement sans recourir à un prêt.

### Investissements

La commune dépend des subventions de la Région, du Département, du Parc naturel régional du Gâtinais français et de plusieurs syndicats pour réaliser ses projets d'investissement.

En 2010 nous avons achevé plusieurs projets : l'éclairage public de Villetard, l'éclairage spécifique des passages piétons, la réfection du mur de la seconde mare à Boisminard et la réfection du mur de l'ancien cimetière ainsi que les portails des deux cimetières. Pour la conformité aux règlements liés à une meilleure gestion des produits phytosanitaires, nous avons acheté une armoire phytosanitaire.

Le programme prévu au budget 2011 (494 841 €) est très ambitieux, il comprend notamment :

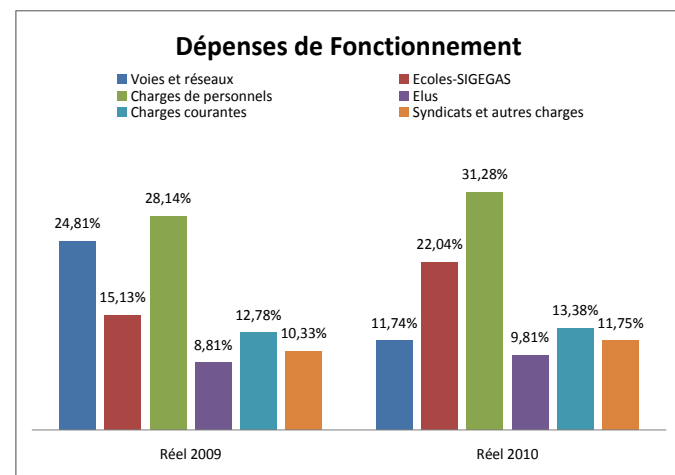
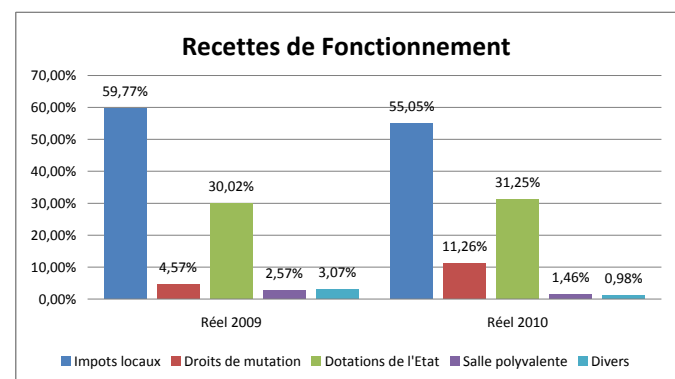
- le contrat rural avec un nouveau bâtiment technique (voir ci-après)
- la réhabilitation et l'aménagement en défense incendie de la mare de Boisminard (prévu en mai – voir ci-après)
- la réfection des menuiseries des portes de la salle polyvalente (commandé)
- la mise en place des parkings à vélos et de l'abri à vélos (commandé)
- pour l'éclairage public : l'installation d'horloges astronomiques (réalisé en avril – voir ci-après)

- la troisième tranche de panneaux de signalisation (réalisé en avril)
- le Plan de sauvegarde communal (obligatoire avec le Plan de Prévention et de Risques d'inondation PPRi)

Et des projets sur lesquels nous travaillons actuellement :

- le contrat triennal : l'aménagement de la traversée de Viltard (demande de subventions en cours)
- la réfection des menuiseries des fenêtres de la salle polyvalente (demande de subventions)
- l'effacement des réseaux en centre bourg (demande de subventions)
- le réaménagement du parvis de l'église (subventions en cours)

La réalisation de tous ces travaux dépendra des subventions accordées ou refusées et de la date à laquelle nous pourrions disposer des fonds.



## Travaux en cours



Les **portes des cimetières** ont été restaurées ou remplacées. Elles devraient désormais résister aux dégradations liées aux intempéries

Une horloge astro-

nomique a été installée en juillet 2010 dans le poste de commande de l'éclairage public du centre bourg. Ce dispositif qui remplace l'horloge mécanique et la cellule crépusculaire donne parfaitement satisfaction.

Sachant que les **horloges astronomiques** présentent plusieurs avantages, à savoir mise à l'heure automatique, changement d'heure été/hiver automatique, synchronisation des allumages entre tous les postes, économies d'énergie, tous les postes sont désormais équipés d'une horloge astronomique.

**Eclairage spécifiques pour les « passages piétons »** : l'obtention de subventions provenant des « amendes de police » et du Syndicat d'Electrification nous a permis de réaliser un éclairage spécifique pour les 4 abribus afin d'en assurer la sécurité.

De plus, deux lampadaires supplémentaires ont été posés à Boulogne.

Le conseil municipal a décidé de **restaurer la mare de Boisminard** pour la remettre en eau. Elle créera à la fois une entrée de village agréable et servira de réserve incendie. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SNFRE. Ils consistent à réaliser l'étanchéité du fond de la mare et le mur d'enceinte. Ce dernier sera un mur en béton habillé avec les pierres de l'ancien mur, sans jointolement. Une telle réalisation sera sur le plan esthétique proche de l'existant, fonctionnel pour retenir l'eau et apte à abriter la biodiversité telle que des plantes aquatiques qui se fixeront entre les pierres.

L'aide financière du Parc naturel régional du Gâtinais français et du Syndicat des Eaux permettent cette réhabilitation.

## L'intercommunalité

Dans le dernier bulletin « Vivre à Nanteau », nous faisons un point sur la création d'une intercommunalité entre les communes du canton de La Chapelle la Reine.

Cette création se révèle plus difficile que prévu. En effet, après que Recloses et Larchant aient rejoint d'autres communautés de communes, le conseil municipal de La Chapelle la Reine, chef lieu du canton, a choisi de ne pas prendre de délibération sur le périmètre cantonal. Or, sans l'accord du chef lieu du canton, le Préfet pourrait imposer un périmètre correspondant au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Fontainebleau ; il rassemblerait alors 50 000 habitants contre 12 000 pour le canton. Le destin de notre commune, comme celui des autres communes du canton, est donc désormais entre les mains du Préfet.

Cependant, si le conseil municipal de La Chapelle-la-Reine revenait sur sa décision et acceptait de prendre une délibération pour le périmètre cantonal avant fin avril, la position du Préfet pourrait évoluer.

*Dernière information sur le sujet :*

Un courrier récent de Monsieur le Maire de La Chapelle-la-Reine mentionne que son conseil municipal a donné un avis favorable à une intercommunalité correspondant au périmètre du canton, assorti d'un certain nombre de souhaits.

Après de nombreuses interrogations, Il est donc fort probable que nous puissions créer une intercommunalité cantonale, ce qui est très positif.

**Le SIGEGAS et l'école de Buthiers**

Nous vous rappelons que le SIGEGAS est le syndicat intercommunal qui gère l'école de Buthiers.

Dans le bulletin municipal de novembre, nous disions au sujet du SIGEGAS qu'un accord devrait être trouvé avant la fin de l'année... Malheureusement, il n'y a toujours pas d'accord. Alors que s'est-il passé depuis Novembre ?

La commune de Buthiers a pris contact, seule, avec la sous préfecture et la trésorerie générale. De ces contacts, elle a déduit que la dissolution du syndicat était possible à sa seule initiative. Elle a proposé aux deux autres communes un plan de liquidation des actifs et du passif du SIGEGAS.

Surprises par cette initiative, les communes de Nanteau et Boulancourt ont demandé une entrevue avec M. le Sous Préfet et la commune de Buthiers afin que les trois communes aient le même niveau d'information.

Au cours de cet entretien chaque commune a exposé son analyse et l'issue qu'elle souhaitait. :

- Nanteau et Boulancourt ont confirmé leur souhait de maintenir le SIGEGAS
- Buthiers a confirmé sa volonté de dissoudre le syndicat.

M. le sous Préfet a précisé qu'il n'était pas de son pouvoir de trancher et a expliqué quelles étaient les démarches nécessaires auprès du tribunal administratif et du conseil d'état pour aboutir à la dissolution.

En début d'année, chacune des communes étant restée sur sa position, M. le sous Préfet a convoqué de nouveau les représentants des trois communes pour le 29 mars. Mr Bacqué, notre conseiller général est aussi invité.

Chacun de nouveau a présenté ses arguments, sans changement par rapport au rendez vous précédent. M. le sous Préfet a rappelé à Buthiers, d'une part qu'une commune seule ne peut pas décider de la dissolution, d'autre part qu'en cas de refus de dissoudre de la part des autres communes il n'y a de recours possible que via le tribunal administratif avec son cortège de tracasseries et de délais (probablement 7 à 8 ans), et ensuite le conseil d'état.

Il a aussi précisé qu'en cas de dissolution du syndicat, la participation des communes serait inférieure aux propositions faites jusqu'à maintenant et se limiterait strictement aux charges obligatoires liées aux affaires scolaires.

Pour essayer de sortir de cette situation qui semble sans issue, M. le sous Préfet et Mr Bacqué ont proposé aux trois communes de rédiger pour elles des statuts type. Nous avons reçu en mairie trois propositions de statuts, l'une donnant au SIGEGAS la compétence « Service des Ecoles », l'autre la compétence « Bâtiments », la troisième les deux compétences

Les trois communes doivent maintenant se prononcer sur ces propositions qui ont, en outre, l'avantage de bien préciser les charges qui incombent aux communes.

Le choix de Nanteau se porte sur le maintien du SIGEGAS, avec la seule compétence « Service des Ecoles »,

c'est-à-dire tout ce qui a un rapport direct avec l'enseignement : acquisition du mobilier et des fournitures, recrutement et gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

## Concessions cimetières

Depuis le 11 janvier 2011, le tarif de vente d'une concession au cimetière est fixé à 250 € pour un emplacement de 2m<sup>2</sup> pour 50 ans. A ce jour, seuls des emplacements au nouveau cimetière sont disponibles. Nous vous rappelons que depuis le 2/07/2001, par délibération municipale 2001/40, toute concession vendue est obligatoirement accordée pour une durée maximale de 50 ans. Par conséquent, depuis cette date, la notion de concession à perpétuité n'existe plus.

En ce qui concerne l'ancien cimetière, la base de données administrative a été remise à jour et une étude va être prochainement engagée pour réaliser un plan de reprise des concessions dites « abandonnées ». Ce dossier est régi par une procédure très précise et assez longue. Nous vous tiendrons informés.

## SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Vous avez probablement reçu le diagnostic de votre dispositif d'assainissement, (si ce n'est pas le cas prenez vite contact avec le SPANC), et vous vous demandez ce que vous devez en faire : **pas de panique !**

Si vous êtes classé en priorité 2 ou 3, votre dispositif ne présente pas de non-conformité grave et ne pose pas de problème de salubrité publique : vous pouvez le conserver en l'état ou l'améliorer en mettant en œuvre les recommandations qui figurent sur la dernière page du diagnostic.

Si vous êtes classé en priorité 1, votre diagnostic comporte un volet supplémentaire mentionnant les travaux à réaliser pour le rendre conforme à la législation, avec une estimation du coût global. Encore une fois, pas de panique. Les textes de lois vous accordent un délai de 4 ans, et avant la fin de ce délai le SPANC vous proposera un programme de réhabilitation qui sera subventionné par l'Agence de l'eau, la Région et le Département. Nous vous conseillons d'adhérer à ce programme sachant qu'à chaque étape vous pourrez décider de le quitter.

Vous avez bien entendu le droit de faire les travaux tout de suite, en les confiant à l'entreprise de votre choix, mais alors vous n'aurez aucune subvention. *Attention n'oubliez pas de déposer une demande préalable auprès du SPANC car des travaux non validés par le SPANC risquent de coûter très chers : lors du prochain contrôle vous risquez de voir votre dispositif encore classé non-conforme si la filière choisie ne convient pas.*

Dernières évolutions législatives suite à l'adoption des lois Grenelle II sur l'environnement :

- les dispositifs de micro station ne sont plus sur la liste des filières agréées, mais une nouvelle procédure est mise en place pour l'agrément d'autres filières,

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier, le propriétaire a obligation de produire à l'acquéreur un certificat de contrôle du dispositif d'assainissement ; ce certificat doit être établi par le SPANC et non par une entreprise privée comme pour les autres diagnostics obligatoires. De plus, en cas de rapport négatif, les travaux de remise aux normes devront être réalisés par l'acquéreur dans un délai d'un an au lieu de quatre.

Dernières infos :

- M. Bavent, notre interlocuteur « SPANC » chargé de mission au PnrGf, a quitté cette structure. Il est remplacé par M. Mathieu GASTON, chargé de mission Eau et Déchets.

- Sur notre commune, il reste une vingtaine de diagnostics à réaliser. Ils seront réalisés par le bureau Central Environnement, retenu par le PnrGf lors du renouvellement du marché.

## La rivière Essonne

Mais que fait le SIARCE ?...

En 2008, Nanteau a délégué la compétence Rivière au SIARCE. Celui-ci a étudié et cartographié l'ensemble du cours de la rivière, de Boulancourt à Nanteau - y compris Malesherbes- qu'il ne connaissait pas.

Suite à cette étude, et en respectant les nouvelles directives environnementales de l'Etat, le SIARCE a décidé de ne plus faucher et d'observer durant 2 à 3 ans la rivière, de ne plus en nettoyer le lit mais, en contre partie, de retirer rapidement tout embâcle l'obstruant. Pour cela une campagne d'abattage des arbres les plus dangereux sera planifiée, en accord avec les propriétaires.

Les berges ne seront donc plus fauchées pendant quelques temps afin d'observer l'évolution de la biodiversité.

Les observations déjà en cours ont permis de repérer que des espèces invasives sont présentes sur nos berges : Renoué du Japon, Élodée du Canada. Elles seront, dans la mesure du possible, éradiquées.

Tel est le programme du SIARCE pour les 5 années à venir.

INFO : si vous remarquez un embâcle à travers la rivière (arbre, branche ou autre retenue d'eau), merci de contacter la Mairie.

\* faucher : faucher les grandes herbes des rivières et marais.

21 personnes de Nanteau ont visité le site du SITOMAP et de BGV (Beauce Gâtinais Valorisation) le 16 février dernier. Ce fut l'occasion de voir le processus du traitement des déchets dans la nouvelle usine d'incinération de nos ordures ménagères, allant du déchargement des camions à l'incinération dans deux fours pouvant traiter 8 tonnes de déchets par heure. L'usine fonctionne 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

L'atelier dans lequel s'effectue le tri sélectif a également été visité ; on y voit le sort réservé à nos bouteilles en plastique, nos petits cartons et nos boîtes de conserve vides ... A propos de tri sélectif, savez-vous que le dernier sweet shirt en polaire que vous avez acheté et qui est si chaud et confortable est fait à partir de bouteilles en plastique recyclées ?

Les personnes intéressées par une visite de l'usine doivent se signaler en mairie.

Les enfants, peut-être encore plus que les adultes, sont sensibles à la réduction et à la gestion des déchets. Ils ont raison, car c'est de leur future société dont ils se préoccupent. Aussi, nous vous invitons à lire le document joint « La réduction des déchets », écrit par Camille, un enfant de la commune.

Ce sujet nous rappelle que la propreté n'est pas encore respectée par tous puisque notre matinée « **nettoyage des chemins** », une fois encore, a amené les volontaires à remplir nombre de sacs poubelles pour que notre village ait un bel aspect. Merci à tous ces volontaires ... nous aurons encore, s'ils le veulent bien, besoin de leur aide au printemps prochain !

## Trois nouvelles électrices pour les Présidentielles de 2012 !

Il n'est pas commun de commencer sa vie de citoyen électeur par des élections présidentielles. Elles seront trois jeunes filles de Nanteau dans ce cas :

Laure Lherbier, Julie Rozé et Fanny Tessier. Toutes les trois ont 18 ans et se verront remettre leur carte d'électeur.

## Des talents à Nanteau

Romain Rozé, enfant de la commune, a grandi dans notre village.

Comme beaucoup de petits garçons, Romain est amoureux des sports mécaniques.

Patrick, son père, également passionné, transmet son virus de bonne heure à Romain.

Après des études dans la mécanique, c'est vers le matériel de « Parcs et Jardins » que Romain se tourne. Depuis plus de 6 ans, il se forme, change de société pour découvrir de nouvelles marques toujours avec le besoin d'apprendre.

Aujourd'hui à Nanteau, Romain a ouvert sa société de réparation de matériel de jardinage à domicile.

Il vient directement chez vous avec son camion atelier réparer votre tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, etc...

[Rozémotoculture@gmail.com](mailto:Rozémotoculture@gmail.com)

**Futur bâtiment technique**



Pour la première tranche du Contrat rural, « le projet de bâtiment technique » élaboré par les architectes Joly et Loiret, le permis de construire est accordé. L'implantation du bâtiment a été arrêtée sur le terrain contigu au parking actuel situé derrière les bâtiments de la mairie.

Ci-dessous l'image d'insertion du bâtiment sur le site et le plan de masse du projet :



### Futur gymnase du collège de La Chapelle la Reine



Certes, il n'est pas encore sorti de terre mais voici une image de synthèse du projet. Les travaux ont démarré.

### Conteneurs à verre



Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont à déposer dans le conteneur disposé près de chez vous. Ils doivent être mis en vrac et vides, débarrassés de leur bouchon ou capsule.

Attention aux faux amis !

Les autres verres (ampoules, pots de fleurs, verre à vitre, vaisselle, ... voir document ci-dessous) sont :

- soit à déposer dans la poubelle habituelle,
- soit portés en déchèterie.



Aucun déchet ne doit être jeté par terre à proximité des conteneurs.

### Festivités à Nanteau

#### La fin d'année



Un grand merci à Charlotte et à Fanny qui toutes deux ont gentiment proposé leur concours pour les festivités de fin d'année : Fanny a décoré les fenêtres de la mairie

tandis que Charlotte se cache sous le bonnet du Père Noël, à côté de Marie et de Bichon.

## **et la fête de Nanteau, dimanche 22 mai**

Avec l'arrivée du printemps, les hirondelles et la fête du village sont de retour !

Pour cette nouvelle édition, la journée débutera par son traditionnel vide-greniers, dès 6 h 30. Au tarif unique de 1€ le mètre (et d'un café offert par stand !), les emplacements sont à réserver à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Dans la matinée, vous pourrez voir un rallye de voitures anciennes d'une association de Milly-la-Forêt ; elles feront halte à la Chèvrerie de Boisminard puis traverseront le village.

A midi sera offert le traditionnel apéritif communal puis vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place. Voici un petit aperçu du programme de l'après-midi : kermesse avec stand de maquillage pour les enfants, concours de « pâtisserie maison » et tirage de la tombola.

Venez nombreux pour chiner, vous restaurer, vous divertir.

## **Création du site internet de Nanteau-sur-Essonne**

Le site est encore en cours de création et sera mis en ligne avec un léger retard en raison de quelques problèmes techniques en cours de résolution.  
<http://nanteau-sur-essonne.fr/>

Ce site est un outil de communication nouveau. Il ne se substitue pas au bulletin « Vivre à Nanteau ». Il sera simplement plus réactif. Nous souhaitons qu'il devienne un outil d'échange avec les Nantessonnois, raison pour laquelle vos remarques, suggestions, attentes, critiques seront les bienvenues.

## **Conciliateur de justice**

« Il vaut mieux s'entendre que plaider ». Comme vous le savez, la conciliation permet de faciliter gracieusement le règlement des différends en dehors de toute procédure judiciaire. Un Conciliateur de Justice du canton de La Chapelle la Reine a été nommé :

Marcel PIEUCHOT

\* Accueil et permanence : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 14 h 15 à 17 h 00

Maison de la Médiation  
240bis, rue Grande (au rez-de-chaussée)  
Fontainebleau

\* Courrier et permanence téléphonique :

CCAS : Hôtel de ville Fontainebleau  
40, rue Grande - 77300 Fontainebleau  
Tel 01 60 74 64 84

## **Noces de diamant**

Les 60 ans de mariage de Andrée et René Kastler ont été célébrés à la mairie le 30 avril 2011. Pour cette occasion, ils avaient réuni leur famille et leurs amis. Nous leur souhaitons de longues années de bonheur.

## **L'été est proche (il est même déjà là !)**

Et les vacances qui approchent nous invitent à quelques rappels :

- Opération « vacances tranquilles » assurée par les services de gendarmerie. Pour en bénéficier, vous devez appeler ou écrire à la Gendarmerie pour fournir votre adresse précise et vos dates de départ et de retour de vacances
- la Base de Loisirs de Buthiers et son centre aéré pour les enfants à partir de 4 ans. Dossiers d'inscription en mairie. Pour information, de nouvelles activités à la base : mur d'escalade indoor et salle de musculation

## **Communiqué de la CAF**

Ouverture des lieux d'accueil de Melun et Meaux :

Melun : 21-23 av du Général Leclerc, ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Meaux : 1 av de la République, ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Les sites de Lognes, Chelles, Coulommiers, Provins, Montereau et Nemours sont maintenus fermés jusqu'au 29 avril 2011.

Les services du [www.caf.fr](http://www.caf.fr) sont accessibles 24h/24 et 7 jours sur 7.

Téléconseillers en ligne du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h : 0 810 25 77 10

## **Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à la carte Vitale**

Possibilité d'inscrire les enfants de moins de 16 ans sur la carte Vitale des deux parents pour faciliter les consultations chez les professionnels de santé et les remboursements de soins.

Pour cela, adressez votre demande en indiquant les 2 numéros de sécurité sociale, accompagnée d'une photocopie du livret de famille à :

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne  
77605 Marne-la-Vallée Cedex 03  
Document téléchargeable sur  
[ameli.fr/Presse/Communiqués régionaux](http://ameli.fr/Presse/Communiqués_régionaux)

## **Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à l'accueil sur rendez-vous**

Possibilité pour les assurés sociaux d'être reçus sur rendez-vous dans les agences d'accueil. Il leur suffit pour cela d'appeler le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

## **3939 Allo Service Public**

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Ces deux outils informant les usagers sur des sujets quotidiens : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location, ... afin de les aider à mieux appréhender leurs droits et obligations ainsi qu'à accomplir leurs démarches.

### **Association « Amicale des Aînés Ruraux »**

Association du canton de la Chapelle la Reine, ouverte à tous les retraités de plus de 50 ans résidant sur le canton. Ses activités sont orientées vers les loisirs, réunions conviviales, animations dansantes, loto, sorties théâtrales et un choix de voyages touristiques en France et à l'étranger, ceci toujours dans la bonne humeur et en toute amitié.

Mme Claudine Baffoy est la correspondante pour Nanteau.

---

### **Joies et peines**

#### **Décès :**

SORRE Marcel, le 18 janvier 2011

CHARREYRON Denise, née BAFFOY, le 18 avril 2011